



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Madame Sindy WANGERMEZ**, Chaussée de Valenciennes 17 à 7800 Ath.

Le terrain concerné est situé à **7911 Frasnes-lez-Anvaing (Oeudeghien), Rue Sartiau 19A** et cadastré section A n° 310K. Le projet consiste en :

LA RÉGULARISATION DE LA CONSTRUCTION D'UNE VOLIÈRE

et présente les caractéristiques suivantes : régularisation de la construction d'une volière implantée en zone de cours et jardin, en fond de parcelle, à 1m de la limite mitoyenne, volume en partie maçonné, en treillis et en bois, l'ensemble ayant une superficie au sol de +/- 29,50m², volume à toiture plate et un versant, hauteur de 2,18 pour le point le plus haut.

Art. R. IV. 40-2 – 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues lors de la consultation du dossier à l'administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/01/2021 au 26/01/2021 au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.